A Saint-Etienne, dans une vente à la criée, la viande se vendait 0 fr. 30 la livre.

L'Ami du Peuple de [illegible] conseille aux agriculteurs de faire tous les sacrifices qu'ils pourront, jusqu'aux derniers, pour conserver leur bétail, sinon l'an prochain ils seront obligés de le racheter à grands frais et le désastre sera encore plus grand.

Paris, 16 juin. — On sait que, faute d'avoir des pâturages pour les nourrir, le prix du bétail est vendu à vil prix. On en abat une grande quantité depuis quelque temps et tout ne peut être consommé.

Dans cette situation, le gouvernement s'est demandé s'il ne serait pas possible de conserver, par des moyens chimiques, la viande qui n'est pas livrée à la consommation et qui est, dès lors, perdue.

Le laboratoire municipal examine en ce moment cette question.

LA REPRÉSENTATION COMMERCIALE

DANS LE LEVANT

En France, plus que partout ailleurs un grand nombre de négociants et d'industriels éprouvent une sorte de répulsion instinctive et peu dissimulée pour les affaires avec le Levant. Cette impression est la résultante de deux faits d'ordre bien distincts. D'une part, étant données leurs habitudes sédentaires, ces négociants et industriels sont moins à même que leurs rivaux anglais, belges et allemands, d'étudier et d'apprécier par eux-mêmes, sur les marchés de consommation, l'avantage des relations qu'ils pourraient y établir; d'autre part, les pertes que nos compatriotes ont eu quelquefois à subir les découragent au point de laisser le champ libre à la concurrence étrangère alors qu'il est si facile de se prémunir contre les dangers et les déceptions qu'ils redoutent.

C'est ainsi que s'exprime, dans son « Bulletin Mensuel, » la Chambre de commerce française de Constantinople qui poursuit en ces termes.

Nous ne prétendons pas que nos suggestions à cet égard impliquent une garantie absolue contre toutes les éventualités; mais, inspirées par l'expérience et par la connaissance des hommes et des choses de ce pays, elles pourraient engager ceux de nos compatriotes qui voudraient bien en tenir compte, à se créer, à Smyrne, des relations d'affaires aussi sérieuses et aussi agréables que celles qu'ils entretiennent chez eux ou dans d'autres contrées.

Si le protecteur peut traiter directement avec ses clients établis en France, il lui est impossible d'appliquer cette méthode à ses transactions avec les pays d'outre mer; ici l'intervention d'un agent s'impose d'autant plus impérieusement que les marchés étrangers sont le champ-clos de la concurrence universelle, où faute d'un « alter ego » constamment sur la brèche, le producteur français serait vite débordé par les offres et les intrigues de rivaux avides d'enlever toutes les affaires.

L'agent est donc le premier et indispensable facteur du succès : mais il faut qu'il possède l'activité, l'intelligence, l'influence et surtout la probité nécessaires pour mener à bonne fin les opérations qui lui sont confiées. Tout dépend du choix de cet agent et c'est là-dessus que les maisons françaises désireuses d'entretenir d'une manière durable et fructueuse des rapports commerciaux avec les échelles du Levant, doivent porter leur attention.

Nous avons remarqué que la plupart des mécomptes qui se produisent sont dûs à l'insuffisance, à la légèreté, parfois même à la mauvaise foi de quelques représentants.

Il existe à Smyrne des représentants de commerce très recommandables, traitant les affaires avec intelligence et loyauté et que la Chambre de commerce française est en mesure d'indiquer à tous ceux qui s'adresseraient à elle. Mais faut-il le dire ? Ici comme partout ailleurs, il se trouve, dans le nombre, quelques brebis galeuses contre lesquelles nous croyons devoir mettre en garde le public commercial; véritables chevaliers d'industrie, ils ne reculent devant aucune manœuvre pour faire des dupes et faire tomber dans le piège les négociants qui ne sont pas prévenus.

Nous nous bornons, sans entrer dans des détails, à signaler le fait à nos compatriotes pour les mettre en garde contre certaines offres de service accompagnées de promesses aussi alléchantes que trompeuses. Mais nous devons encore répéter qu'il y a, à Smyrne, aussi bien parmi les acheteurs, des maisons solides, honorables, méritant toute confiance et nous prenons la liberté de rappeler aux négociants et industriels de la métropole que notre Chambre de Commerce est entièrement à leur disposition pour fournir les renseignements désirables et leur indiquer, au besoin, des personnes réunissant les qualités voulues pour les représenter dignement.

Elle y mettra le zèle et le bon vouloir que comporte une aussi délicate mission. Elle ne pourra pas, cependant écarter ou conjurer toutes les mauvaises chances inhérentes aux opérations qui se traitent sur les grandes places de commerce; car il y a toujours un aléa dans les affaires et il n'est guère possible que des transactions commerciales se succèdent pendant un grand nombre d'années sans qu'il se produise éventuellement un accident ou un accroc; mais il faut que les intérêts des commettants soient placés en de bonnes mains et toujours défendus avec dévouement : c'est le point capital.

NOUVELLES DU JOUR

A propos du mariage du duc d'York. — Le Czarevitch, le roi de Danemark et M. Develle.

Paris, 15 juin. — M. Develle sent tellement la mauvaise impression produite sur l'opinion publique par l'annonce de la visite du Tzarewitch à Londres, alors que le grand-duc héritier de Russie ne vient pas en France, qu'il fait répandre dans les journaux officieux une note dans ce goût :

« Rien n'est encore décidé relativement à la visite du tzarevitch à Londres.

» Il n'est guère probable (sic) que le grand duc héritier de Russie soit présent au mariage du duc d'York avec la princesse de Teck ».

M. Develle ne se rend certainement pas compte de la maladresse qui a dicté les lignes qui précèdent d'autant qu'il les accompagne de celles-ci :

« Il est aujourd'hui certain que le roi Christian de Danemark assistera au mariage du duc d'York, cette fête de la famille royale d'Angleterre».

Voilà une phrase que le loyalisme anglais de notre ancien ambassadeur M. Waddington, n'a certainement pas dû inspirer. Elle produira certainement un mauvais effet de l'autre côté du détroit.

La commission des douanes

Paris, 17 juin. — La commission est évidemment hostile à la suppression des droits de douane sur les avoines, les orges et le maïs. M. Méline l'a nettement déclaré; le gouvernement est dans les mêmes dispositions; cependant on est tombé d'accord sur la nécessité d'interroger les sociétés agricoles et le conseil supérieur. Cette consultation devra être faite dans le plus bref délai.

La Commission étant résolue à statuer dans les premiers jours de la semaine prochaine, elle recevra jusque là les communications que voudra bien lui faire la société d'agriculture.

M. Ch. Roux a demandé que dans le questionnaire adressé aux sociétés on indiquât la possibilité d'admettre en franchise le maïs destiné à l'agriculture, affirmant qu'il était facile d'empêcher que ce maïs pût servir aux usages industriels.

Il lui a été répondu que ce point était très contesté et que la commission statuerait lorsque cette question serait soulevée.

Un crime atroce à Paris

Paris, 16 juin. — Un ouvrier du nom de Louis M..., ayant épousé une jeune fille anglaise, commença par manger la dot de sa femme, une dizaine de mille francs, puis voulut obliger celle-ci à se prostituer pour lui fournir les moyens de continuer sa vie de débauche.

La jeune femme refusant, il se mit à la brutaliser odieusement et, après une dernière scène de violence, le misérable prit son enfant dans son berceau et le jeta brutalement sur le sol, puis battit la mère jusqu'à lui faire perdre connaissance.

L'ayant couchée sur son lit il l'arrosa de pétrole auquel il mit le feu. Cela fait, il s'en alla tranquillement.

Heureusement les voisins attirés par le bruit purent arriver à temps pour sauver les deux victimes.

M... a été arrêté ce matin.

L'épidémie cholériforme

Montpellier, 16 juin. — On n'a constaté aujourd'hui qu'un cas de choléra.

Cette, 16 juin. — La nuit dernière, il s'est produit deux décès cholériformes. Ce matin deux autres cas ont été constatés à Frontignan.

Depuis hier soir, trois cas, causés par le choléra, ont été enregistrés.

Un parti anti-constansiste

Paris, 16 juin. — Il se produit en ce moment dans la gauche une scission dont M. Constans se trouverait la cause et le pivot. Pendant que l'ancien ministre organise son comité et établit ses moyens d'action un peu partout, un véritable parti anti-constansiste se crée, qui a pour chefs MM. Develle, Rouvier, Spuller, Goblet et Clémenceau.

Les uns et les autres se disputent M. Ranc qui ne s'est pas encore prononcé. Quoiqu'il pense à se ranger derrière M. Spuller.

Cette situation se dessinera mieux encore lorsque l'association républicaine donnera son banquet le 29 juin, dans une des galeries du Champ-de-Mars.

Le budget de la guerre

Paris, 16 juin. — La Commission du budget a examiné ce matin le budget de la guerre. Le total s'élève à 638 millions et demi. M. Cochery, rapporteur, propose une réduction de 4 millions 948 mille 712 francs. Ces réductions portent notamment pour 500.000 francs sur une légère rectification d'effectif, pour 750.000 fr. pour l'ajournement de la construction d'une tourelle cuirassée, et 1110,000 f. (onze cent mille) pour réduction sur les dépenses du service de l'habillement, par suite de la baisse du prix des draps de troupe.

Les réductions ont été adoptées par la Commission.

L'impôt des portes et fenêtres

Paris, 16 juin. — La sous-commission du budget chargée de la question de l'impôt des portes et fenêtres s'est prononcée en faveur du remplacement de cet impôt par une taxe représentative calculée sur le revenu net imposable de la propriété bâtie.

Mais, au lieu du taux de deux quarante pour cent elle a établi l'échelle suivante inversement proportionnelle au chiffre de la population : communes de plus de 1000 habitants et au dessous, deux quarante 0[0; de 1000 à 2000 habitants, deux 35 0[0; 2001 à 5000, deux trente 0[0; 5001 à 10000 deux vingt 0[0; 10001 à 30000, deux quinze 0[0; 30001 à 200,000 deux dix 0[0; au dessus de 200,000 deux cinq 0[0; Paris un 90 0[0.

Les effets de ce tarif varient d'une catégorie à l'autre. On a pris pour base le recencement de 1891 pour la valeur de la propriété bâtie.

Les communes au-dessous de 1,000 habitants sont dégrevées de 49 0[0; celles de 1,000 à 2,000 de 43 0[0; celles de 2,000 à 5,000, de 18 0[0.

Il y a, au contraire, majoration de 3 0[0 pour les communes de 5,000 à 10,000 habitants; de deux vingt-six 0[0 pour celles de 10,000 à 30,000; de zéro quarante-deux 0[0 pour celles de 30,000 à 200,000; de 24 0[0 pour celles au-dessus de 200,000, et de 67 0[0 pour Paris.

La grève des cochers

Paris, 16 juin. — Bien que dès lundi, les cochers qui avaient répondu à la convocation de leur chambre syndicale aient voté la grève de tous les membres de la corporation au service des Compagnies faisant partie de la Chambre syndicale, on peut considérer que cette grève n'est générale qu'à partir d'aujourd'hui, et, chose curieuse, elle ne le serait sans doute pas encore si les grandes Compagnies, les Petites-Voitures par exemple, n'avaient fait fermer leurs dépôts et licencié momentanément ceux de leurs cochers qui travaillaient encore.

Ce serait une erreur toutefois de penser que Paris est sans fiacres, bien que 5.000 voitures aient été ainsi retirées de la circulation.

Les petits loueurs dont cette grève fait les affaires ont mobilisé leur matériel et l'ont jeté sur le pavé parisien.

Grâce à ce contingent un peu hétéroclite, les grandes voies sont encore sillonnées par les fiacres : mais presque toutes les stations sont veuves de voitures.

Il est très difficile, dans ces conditions, d'évaluer le nombre des véhicules qui sont aujourd'hui à la disposition du public. Le syndicat des loueurs représente environ 8,000 voitures, dont une centaine environ sont sorties ce matin.

La circulation des voitures peut être évaluée à un peu plus de 3,000.

Paris, 16 juin. — Deux cochers de loueurs ont été arrêtés pour avoir brisé, sur le boulevard de la Madeleine, la voiture d'un cocher non gréviste.

Une élection en Angleterre

Londres, 16 juin. — M. Hope, conservateur, est élu député de Linlithgow contre M. Mel, gladstonien. C'est un siège gagné par les conservateurs.

A propos des contributions sur les alcools en Espagne

Madrid, 16 juin. — A Sarragosse, 800 fabricants d'eau-de-vie vont probablement fermer leurs fabriques, ne pouvant supporter l'accroissement des contributions.

A Barcelone, par suite des nouveaux impôts, de nombreux commerçants ont décidé de fermer leurs établissements et de suspendre les travaux commencés.

Tremblement de terre en Grèce

Athènes, 16 juin. — Il y a eu plusieurs secousses de tremblement de terre depuis quelques jours sur divers points de la Grèce et spécialement à Athènes, à Corfou et à Thèbes, où une violente secousse a complété la catastrophe qui s'était déjà produite.

Un tremblement de terre a également détruit la petite ville de Khimara, en Epire.

Un acquittement

Le conseil municipal socialiste de St-Denis, à la suite des scandales organisés par quelques-uns de ses membres dans l'église de cette ville, avait été quelque peu égratigné dans un article d'un journal de Saint-Denis, intitulé : *Odieux guet-apens organisé par le Conseil municipal*, et où se lisait cette phrase :

— Vous, des socialistes! allons donc! vous êtes des coquins et c'est tout.

Ces braves municipaux, qui détestent en temps ordinaire police et magistrature, ont vite couru au Parquet, demandant justice et vengeance contre la diffamation dont ils se disaient victimes.

Saisi de la plainte, le procureur général déféra le rédacteur et le gérant devant la cour d'assises.

Là, Mᵉ Balendreau, l'avocat des prévenus, demande que l'on entende plusieurs témoins qui raconteront les scènes de désordre dont les socialistes de Saint Denis se sont rendus coupables. La cour s'y oppose parce que la loi de 1881 n'autorise pas la preuve en matière de délit d'injure.

Mᵉ Balendreau demande au jury s'il veut réhabiliter le Conseil de Saint-Denis. Il ne croit pas qu'il y ait en France douze honnêtes gens capables de lui donner un tel témoignage d'estime. Il raconte l'histoire de ce Conseil qui persécute le clergé, expulse les commissaires de police, s'alloue des indemnités illégales, et ne poursuit ceux qui l'attaquent vivement que parce qu'il veut avoir le monopole de l'injure.

L'avocat fait le tableau des conseillers municipaux de Saint Denis. Il n'est guère séduisant. Un conseiller a été révoqué de ses fonctions de juge de paix pour faits graves, un autre est ivre toute l'année, un troisième a été chassé par une Compagnie de chemin de fer. L'avocat poursuit cette énumération peu édifiante.

Après quelques minutes de délibération, le jury rapporte un verdict d'acquittement.

Le curé de Saint-Denis

Le curé de Saint Denis, dont on brise les Croix et dont on envahit l'église, est menacé personnellement d'une expulsion *manu militari* par son Conseil municipal.

Son logement, rue Suger, 5, est trop vaste, dit le Conseil, il a un beau jardin, en conséquence il sera affecté au *logement personnel* du maire, et servira à remiser les pompes à incendie.

Pour se conformer à la loi qui oblige à loger le curé, la municipalité lui paierait un loyer de 150 à 200 fr. dit-on. Un appartement de garçon.

Quand on expulse le Christ, il est naturel qu'on expulse aussi ceux qui le représentent; mais à force d'expulser, le Conseil municipal de Saint-Denis finira par s'expulser lui-même.

Les circonscriptions électorales

Paris, 16 juin. — MM. Vilar, Decrozières, Roger, Nioche, de Marcère, Merlin, Monsservin, Lecherbonnier, Dusolier, élus membres de la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de loi tendant à modifier le tableau des circonscriptions électorales et les dispositions relatives aux incompatibilités, se sont déclarés hostiles aux incompatibilités votées par la Chambre entre certaines fonctions et le mandat de député.

L'état du président du Conseil

Paris, 16 juin. — M. Dupuy, président du Conseil, ne reçoit encore personne, mais son état de santé s'est notablement amélioré et il est vraisemblable qu'il présidera demain la réunion des ministres.

Notre commerce

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 mai, à 1,688,978,000 francs, et les exportations à 1,424,560,000 fr.

En 1892, pour la même période, les importations avaient atteint 2,189,632.000 francs, et les exportations 1,430,056,000 fr.; en 1891, importations. 1,925,440,000 fr.; exportations, 1,419,835,000 fr.

Par rapport à 1892, il y a pour les importations, diminution de 394,250,000 fr., sur les objets d'alimentation de 24,998,000 fr, sur les matières nécessaires à l'industrie, et de 81,406,000 fr. sur les objets fabriqués. Pour les exportations, diminution de 43,657,000 fr. sur les objets d'alimentation, et augmentation de 9.414,000 fr. sur les colis postaux, 10,991,000 fr. sur les matières nécessaires à l'industrie, 18,746,000 fr. sur les objets fabriqués.

La remise de la calotte aux cardinaux Lécot et Bourret

Nous avons annoncé hier cette double cérémonie. Voici quelques détails complémentaires :

A Bordeaux, elle eut lieu à 4 h. 1[2, à l'archevéché. Tout le clergé y assistait. Le marquis Cavaletti, garde noble, a lu un discours français, exprimant les vœux du Pape pour la prospérité de la France et du diocèse de Bordeaux. En terminant, il a félicité le nouveau cardinal de sa sollicitude pour les classes ouvrières.

A Rodez, toutes les autorités civiles et militaires assistaient à la cérémonie. Pendant toute l'après-midi, les fanfares des élèves des Congrégations ont parcouru la ville. A 8 h. 1[2, une foule énorme se pressait aux abords de l'évêché et réclamait le nouveau cardinal. — Plus de 2,000 jeunes gens des écoles chrétiennes et des séminaires ont exécuté une retraite aux flambeaux qui fut très belle.

Les nominations dans l'épiscopat

L'*Agence Dalziel* publie la note suivante :

« Contrairement à ce qui avait été annoncé au sujet de la dernière nomination des évêques, le gouvernement n'a jamais proposé l'archevéché de Lyon à Mgr Bourret qui vient d'être nommé cardinal.

L'archevéché de Lyon avait été proposé par le gouvernement, à l'évêque de Bayeux, Mgr Hugonin, qui ne crut pas devoir accepter, en raison de son grand âge (il a 70 ans); c'est alors que le gouvernement nomma à Lyon l'évêque d'Orléans, Mgr Coullié.

» Quant au cardinal Bourret, le gouvernement lui destinait le poste de Chambéry, si le choix de Rome n'avait rendu cette nomination inutile.»

M. Charles de Lesseps

Mᵉ Barboux s'est rendu hier soir à l'hôpital Saint-Louis pour faire signer à M. de Lesseps sa demande en libération conditionnelle.

Cette demande a été envoyée à M. Fabre, directeur de la Conciergerie.

Il l'a adressée dès aujourd'hui à M. Dupuy en y joignant son avis favorable.

La demande de M. Charles de Lesseps, si elle est agréée, aura pour effet de faire remettre immédiatement le prisonnier en liberté sous condition.

Le cas de M. Cottu

Paris, 16 juin. — L'absence de M. Cottu devant la Cour de cassation, absence qui a entraîné le rejet de son pourvoi, est ainsi expliqué par ses amis. Nous donnons l'explication pour ce qu'elle vaut.

M. Cottu avait envoyé à son avocat, Mᵉ Devin, des certificats médicaux constatant l'impossibilité où il se trouvait de revenir en France. Par suite d'une erreur d'adresse, la lettre ne put être remise au destinataire et fut retournée par la poste à Carls Bad, d'où elle venait.

La note ajoute qu'en présence de cette erreur matérielle, il n'y a peut-être pas lieu de considérer comme définitive la condamnation de M. Cottu.

Reste à savoir si l'autorité judiciaire sera de cet avis.

La Commission sénatoriale des finances

Paris, 16 juin. — La Commission des finances élue, hier, s'est réunie avant la séance pour constituer son bureau.

Elle a nommé président M. Tirard, vice-présidents MM. Loubet et Faye, secrétaires MM. Morel, Godin, de Verninac, rapporteur général M. Boulanger.

MM. Vilard de Rozières, Roger, Nioche, de Marcère, Merlin, Monsservin, Lecherbonnier, Dusolier, élus membres de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à modifier les circonscriptions électorales et les dispositions relatives aux incompatibilités se sont déclarés hostiles aux incompatibiliés votées par la Chambre entre certaines fonctions et le mandat de député.

Un bolide

Alger, 16 juin. — On télégraphie de Mostaganem qu'un magnifique bolide a éclaté hier, à 9 heures du soir, au-dessus de la ville.

Le météore devait être de forte dimension, car l'explosion a été parfaitement vue d'Alger.

A 9 heures, le ciel s'est éclairé brusquement d'une lumière bleue, puis un noyau rouge a éclaté au milieu du nimbe pâle qui l'entourait.

Mostaganem étant à plus de 300 kilomètres d'Alger, on imagine aisément la force éclairante que devait posséder le bolide.

La Comédie-Française à Londres

Londres, 15 juin. — Superbe représentation de *Denise*, à laquelle assistait le prince de Galles. La Comédie-Française a remporté un grand succès de plus.

Vengeance des Peaux-Rouges

New-York, 16 juin. — On mande de Saint-Paul (Minnesota) que des troupes viennent d'être dirigées sur les réserves indiennes de Leech Lake, où les Peaux-Rouges se sont livrés à un acte de rare sauvagerie dont le docteur Walker a été victime.

M. Walker chassait l'écureuil. Il tira sur un de ces animaux, le manqua, et la balle vint frapper à mort une petite Indienne. Les Indiens poursuivirent le docteur, l'atteignirent et, d'après des renseignements fournis par un métis, le mirent à mort avec d'épouvantables raffinements de cruauté. Son corps a été coupé en morceaux que les parents de la petite fille firent rôtir.

Les Indiens sont nombreux, bien armés, et on ne croit pas qu'ils livrent les coupables sans qu'on soit obligé de livrer combat.

La remise de la barrette à Mgr Lecot

Bordeaux, 16 juin.— Hier après-midi a eu lieu la remise de la calotte rouge au nouveau cardinal-archevêque de Bordeaux, en présence de tout le clergé, par le marquis Cavaletti, garde-noble de Sa Sainteté.

Mgr Lecot a présenté son clergé au représentant de Léon XIII, puis il a béni les prêtres présents.

Le manque de fourrages et le prix de la viande

Epinal, 10 juin. — Un orage qui, pendant quelques minutes, a amené une véritable trombe d'eau, a éclaté, hier vers sept heures du soir, à Epinal et aux environs.

Ce qu'il faudrait d'orages semblables pour sauver nos cultivateurs, on ne peut le dire. Le bétail se vend à des prix dérisoires; malgré l'autorisation de le mener pâturer en forêt, chacun se débarrasse comme il peut de ses bœufs et de ses chevaux.

A Epinal, à Mirecourt, à Neufchâteau on a vendu des chevaux dix et cinq francs.

Un cultivateur de Lamarche, ne pouvant plus nourrir le sien, l'a saigné et enterré.

Dans plusieurs localités on vend la viande de bœuf à 60, 40 et même 30 centimes le kilo

Les accidents de la foudre

Londres, 16 juin. — Un violent orage a éclaté à Newmarket. La foudre a tué deux chevaux et a brûlé grièvement leur conducteur.

A Cardiff, un accident analogue s'est produit. Un garçon de ferme conduisant deux chevaux fut tué ainsi que les deux chevaux.

Le patron de cet homme qui l'accompagnait, fut rendu aveugle du même coup.

LE COMMERCE AVEC LE CHILI

CONSEILS AUX IMPORTATEURS

Le représentant d'une grande maison anglaise, qui fait actuellement une tournée au Chili, adresse la correspondance suivante au *British trade journal :*

Il est certainement dans l'esprit de notre temps de rapprocher plus étroitement le fabricant du consommateur et c'est ce que font aujourd'hui nos concurrents d'Allemagne qui envoient dans toute l'Amérique du Sud des voyageurs solliciter directement les marchands du pays. C'est un fait des plus fréquents que de rencontrer à bord d'un bateau partant de Southampton ou de Liverpool cinq ou six commis-voyageurs allemands, tandis qu'on voit rarement un anglais. Un petit nombre de maisons entreprenantes envoient des voyageurs et j'ai tout lieu de croire qu'elle n'ont eu qu'à se féliciter des commandes ainsi obtenues.

Il y a loin de l'Angleterre au Chili et le pays est connu de fort peu de gens en dehors de ceux qui y entretiennent des relations d'affaires. Il faut six semaines pour aller à Valparaiso et le voyage en première classe coûte 65 liv.st. Les frais initiaux entrent donc en considération.

Un voyageur arrivant d'Angleterre peut n'avoir qu'une connaissance très superficielle de la solvabilité des acheteurs dont il prend les ordres et il me semble préférable de déléguer au Chili un agent permanent que son habitude des mœurs et de la langue espagnole rend plus sympathique à la clientèle et plus apte à recueillir des commandes, qu'un voyageur venu du dehors.

Les Espagnols tiennent extrêmement aux moindres détails, tels que la dimension d'un colis, la couleur d'une étiquette, la cote et certaines catégories de marchandises en yards et non en mètres, etc. On subit parfois des ventes à perte pour avoir négligé ces petites choses. Les huiles de lin et lubrifiantes destinées au marché chilien sont expédiées en barils de cinq gallons impériaux (= six galons espagnols), l'emploi d'un petit récipient augmente beaucoup les frais, mais si l'on faisait les expéditions en tonneaux de dix ou quatorze gallons, les huiles resteraient invendues et il faudrait les répartir dans des barils de la première contenance énoncée. Un agent résidant sur place peut renseigner les fabricants sur ces divers points très importants pour traiter fructueusement au Chili.

Une autre question qui se rattache à l'établissement d'une agence, est celle des termes de payement.

La majorité des manufacturiers anglais demande le payement en Angleterre, comptant contre délivrance du connaissement, ou en une traite sur une banque de Londres. Ces conditions sont très désirables quand on peut les obtenir, mais les ériger en règle absolue est vouloir remettre les transactions aux mains de nos voisins d'Allemagne qui ont reconnu de longue date la nécessité d'accorder certains crédits quand il s'agit d'une affaire de quelque importance au Chili.

Le payement à l'arrivée des marchandises ou à trois mois à compter de l'expédition est très raisonnable, tandis qu'installer un agent et attendre de lui des remises accompagnant les ordres qu'il transmet serait hors de question.

Il n'y a que de grandes maisons, disposant d'un fort capital, qui puissent entreprendre ces affaires.

L'agent doit jouir d'une certaine confiance et aucun représentant sérieux ne serait assez fou pour vendre à Pedro, Juan ou Diego simplement pour toucher sa commission et s'exposer à ruiner son affaire.

La connaissance de la langue espagnole devient une partie nécessaire de l'éducation commerciale, et, bien que l'anglais passe pour être le langage du commerce universel, il n'est pas compris du plus grand nombre des marchands indigènes de l'immense continent de l'Amérique du Sud. Les catalogues imprimés en anglais et que les fabricants envoient aux marchands de ce pays pourraient être aussi bien imprimés en russe ou en hindoustain. Après lecture, les indigènes seraient également renseignés sur la nature et les mérites des marchandises offertes. Un certain nombre de fabricants anglais expédient maintenant des catalogues imprimés en espagnol, mais ceux-ci ne sont qu'une minorité au milieu des envois faits par les industriels allemands et nord-américains.

Situation météorologique. — Roubaix, 17 juin. — Hauteur barométrique 768. Température :
A sept heures du matin 19 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 28 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 27 degrés au-dessus de zéro

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

M. Guesde à Roubaix. — M. Jules Guesde, le socialiste bien connu, est arrivé vendredi à Roubaix et a déjeuné chez M. Carrette, maire. Dans l'après-midi il a eu à l'Hôtel-de-Ville une conférence assez longue avec MM. Carrette et Trannoy, A 6 h. 1[2, alors que M. Guesde passait rue de la Gare en compagnie des mêmes personnages, la foule s'est amassée et quelques personnes ont fait entendre des hou hou qui n'ont eu aucun écho. Pas d'incident.

A 9 heures du soir, M. Guesde a reçu chez M. Carrette quelques socialistes et a tenu cercle. Au cours de la causerie familière qu'il a faite à ses amis, M. Guesde a arrêté les lignes de sa conférence d'aujourd'hui; et, amené à parler des élections législatives prochaines, il a dit, sans toutefois annoncer qu'il poserait sa candidature, que le parti socialiste serait représenté non seulement à Roubaix mais dans toutes les villes de France industrielles.

Il a bien aussi été question de M. Moreau, mais la personnalité du député de Roubaix n'a pas été discutée et les socialistes, d'accord avec M. Guesde, se sont réservés d'examiner prochainement les conditions dans lesquelles il y aurait lieu d'affronter la lutte dans celle des deux circonscriptions de Roubaix où M. Guesde ne sera pas candidat. C'est alors seulement que le parti socialiste verra si oui ou non il doit soutenir la candidature de M. Moreau.

Une réunion socialiste. — Dimanche, à 6 heures du soir, aura lieu à la Coopérative « La Paix », boulevard de Belfort, une réunion publique, avec le concours du citoyen Lafargue, au bénéfice des ouvriers grévistes des maisons Cavrois-Mahieu et fils, et Vernier-Delaoutre.

La fête du 14 juillet. — Nous avons dit hier que les 1re et 4e commissions municipales avaient discuté le programme de la fête du 14 juillet et que les réjouissances seraient les mêmes que l'an dernier; l'une d'elles pourtant pourrait bien être ou modifiée ou supprimée. Nous voulons parler du cortège des sociétés.

Plusieurs conseillers municipaux sont d'avis de ne plus appeler les sociétés, même celles qui reçoivent des subsides de la ville, au défilé traditionnel de la Grand'-Place. Cet avis a été combattu par d'autres édiles, de telle sorte que la question n'est pas encore résolue. Le dernier mot appartient aujourd'hui à l'Administration municipale qui, dans quelques jours, prendra telle décision qui lui semblera convenable et la présentera à la Commission des fêtes qui l'adoptera vraisemblablement.

Cercle horticole de Roubaix. — Dimanche 18 juin, à six heures précises du soir, M. Pamart, professeur à l'école normale de Douai, fera une conférence sur la *culture du poirier*, au Cercle horticole de Roubaix, dans la grande salle des réunions de la société, rue Pierre Motte, estaminet Philémon.

Les funérailles de la sœur Sainte-Marie-Madeleine. — Ainsi que nous l'avons annoncé, les funérailles de la sœur Sainte-Marie-Madeleine, de la congrégation des Filles de l'Enfant-Jésus, ont eu lieu, samedi matin, en l'église Notre-Dame.

Des tentures de crêpe noir, à larmes d'argent, recouvraient les murs extérieurs et intérieurs de l'Hospice civil, où avait été déposé le cercueil, qu'aucune couronne ne recouvrait, selon le rite chrétien.

La levée du corps a été faite, à dix heures, par M. le chanoine Evrard, doyen de Notre Dame, et le cortège s'est mis en marche dans l'ordre suivant : le Suisse, la croix, le clergé, six jeunes filles, avec la bannière de la congrégation des Enfants de Marie; une religieuse de la maison et deux jeunes filles, dont l'une portant un cierge, l'autre une couronne de fleurs blanches; le cercueil, sur une civière.

Les coins du poêle étaient tenus par quatre religieuses, des Filles de l'Enfant-Jésus, des Filles de la Sagesse, de Saint-Vincent-de-Paul, et de Bon-Secours.

Le deuil était conduit par MM. Deleporte-Bayart, François Roussel, Paul Despatures, et Adolphe Coupez, membres de la Commission administrative des hospices; Jean-Baptiste Vincre, secrétaire; Charles Caron, économe; MM. les docteurs Lepers, médecin de l'Hospice-Civil, et Dubron, médecin à l'Hôtel-Dieu; C. Deschodt, pharmacien des hospices.

M. l'abbé Algrain, aumônier de l'Hospice civil, et un Frère de la Doctrine chrétienne accompagnaient la famille, à la suite de laquelle avait pris place M. Scrépel-Chrétien, ancien administrateur.

Toutes les Filles de l'Enfant-Jésus, non retenues par leur service, ainsi que des délégations des communautés religieuses de la ville, assistaient au convoi.

Les orphelines et orphelins de l'Hospice fermaient la marche, suivis des vieillards des deux sexes, et d'un groupe de dames patronesses des diverses œuvres de la paroisse.

La messe a été dite, et l'absoute donnée par M. le doyen.

Remarqué à l'offrande M. le docteur Butruille, chirurgien de l'Hôpital; M. le docteur Derville, médecin au même établissement, et M. Ferdinand Derégnaucour, architecte des hospices.

Le convoi funèbre quittait l'église à onze heures dix.

La sœur Sainte-Marie-Madeleine avait exercé ses fonctions de directrice de l'ouvroir, pendant plus de seize années; elle était « reposante » depuis près de deux ans.

Nous apprenons que M. Charles Leuntjens, ancien élève du Conservatoire de Roubaix, vient être admis à concourir au Conservatoire de Paris. M. Leuntjens est un élève de M. Laurent.

Le Comité de l'Union artistique et littéraire de Roubaix-Tourcoing, se réunira, samedi 17 juin, à 8 heures 1[2, en son local, Hôtel Ferraille, pour étudier diverses questions, et décerner le prix du concours littéraire.

MM. les membres du comité sont invités à se rendre à cette réunion.

Les grèves. — Vendredi matin, deux nouveaux rattacheurs ont été engagés à la filature de laine de MM. Cavrois-Mahieu et fils, rue Montgolfier.

Chez M. Vernier-Delaoutre fabricant, rue du Pays, aucune rentrée partielle n'a eu lieu dans la journée.

Un enfant tombé dans le canal. — Un groupe de jeunes garçons jouaient, jeudi après-midi, vers cinq heures, le long du canal, quai de Leers, quand, par suite d'un faux mouvement, un écolier de huit ans, du nom d'Emile Hélinck, tomba à l'eau. Ses petits camarades appelèrent au secours.

Leurs cris furent entendus par M. Clovis Depraeter, âgé de vingt-cinq ans, demeurant rue de Cohem, fort Watteau, qui se jeta résolument à l'eau, et parvint à saisir l'enfant au moment où il allait disparaître.

M. Depraeter remit le petit imprudent entre les mains de plusieurs personnes qui se trouvaient sur la berge, et il fut transporté sans connaissance dans une maison voisine, où les soins les plus empressés lui furent prodigués.

Peu de temps après, le jeune Hélinck reprenait ses sens. Il put alors retourner chez ses parents, qui habitent rue d'Estaing, cour Boulanger.

Un enfant frappé. — Un gamin de huit ans, le petit Fernand Devotte, dont les parents habitent rue de Beaurewaert, avait commis jeudi soir vers six heures un acte d'espiéglerie à l'égard d'un chapelier de la rue Thiers, M. Jacob Tessener, homme de trente-deux ans.

Dans un moment de vivacité, ce dernier s'emporta jusqu'à le frapper.

La police, informée par la mère de l'enfant, a rédigé un rapport à l'adresse de M. Tessener.

Une extradition. — Dans la soirée de jeudi, la police a mis en état d'arrestation, à son domicile, un cabaretier de la rue Heilmann, Henri Nys, âgé de 39 ans, en vertu d'un mandat d'extradition décerné par le gouvernement belge.

Nys a été écroué au dépôt du deuxième arrondissement, en attendant son transfert en Belgique.

La divagation des chiens. — Dans la journée de vendredi, le service de surveillance des chiens errant sur la voie publique, a ramassé six animaux, qui ont été mis en fourrière. Des rapports ont été rédigés à la charge de quatre propriétaires.

Wasquehal. — *Un noyé.* — Jeudi vers six heures et demie du soir, des individus qui se baignaient dans le canal de Wasquehal ont retiré au pont de la Masure, le cadavre d'un carrossier, Jules Vlaminck, d'origine belge, âgé de 23 ans, demeurant rue Jacquart, à Roubaix.

Cet homme, avant de mettre son funeste projet à exécution, car tout porte à croire qu'il y a suicide, avait été rendre visite lundi dernier à minuit à son frère Guillaume, demeurant rue de France, et lui avait abandonné son mobilier en lui disant qu'il s'en allait et Guillaume croyant que son frère retournait chez ses parents, en Belgique, n'attacha pas d'importance à son dire. Jules Vlaminck avait trente-six francs dans son porte-monnaie à ce moment.

Lorsqu'il a été retiré du canal on n'a trouvé sur lui qu'un franc quarante-cinq centimes.

Le corps a été transporté à la Morgue de Wasquehal. On ignore les motifs de cet acte de désespoir.

Lannoy. — *Une conférence socialiste.* — Dimanche 18 juin, à quatre heures de l'après-midi, une conférence socialiste sera donnée à Lannoy. MM. Millerand et Jules Guesde prendront la parole.

Lys-lez-Lannoy. — *Le pavage de la rue de l'Ecole.* — On va procéder, à partir de mardi prochain, aux travaux de terrassement en vue du pavage de la rue de l'Ecole. Ces terrassements seront terminés à la fin de la semaine prochaine. On commencera aussitôt le pavage de cette rue.

— *Un incendie.* — Vendredi matin, un tisserand, Jean-Baptiste Delcourt, s'étant aperçu que le feu dévorait une meule de paillassons appartenant à un entrepreneur, M. Dhalluin-Namur, demeurant à Roubaix, donna immédiatement l'alarme. Des voisins accoururent en toute hâte, mais durent se borner à faire la part du feu.

Cette meule, distante de soixante mètres de toute habitation, était située à proximité d'une briqueterie inexploitée au milieu des champs, à cent mètres de la rue du Bois. Les dégâts sont évalués à 1.500 fr. Ils sont couverts par une assurance. Cause inconnue.

Tressin. — *Outrage à la pudeur et coups.* — Dans la soirée de jeudi, le sieur Joseph Steppe, était en état d'ivresse; ayant aperçu les demoiselles Marescaux et Lauridan, il se livra à leur vue à des actes immoraux. Justement indignées, les demoiselles repoussèrent l'ivrogne. Celui-ci, pris de colère, asséna un coup de poing tellement violent à la demoiselle Lauridan, qu'il s'en suivit une abondante hémorragie.

La gendarmerie saisie d'une plainte, a arrêté le triste individu, qui aura à répondre de ses incartades devant le tribunal correctionnel.

— *Un abus de confiance.* — Vendredi matin, un journalier, Jean-Baptiste Bourdauthui, âgé de 58 ans, demeurant au hameau du Petit-Paris, avait donné une pièce de cinq francs à un tisserand, Édouard Vandendriesche, âgé de 24 ans, en le chargeant d'aller acheter de la bière dans un estaminet voisin. Celui-ci, au lieu de s'acquitter de sa mission, a dépensé cet argent à Ascq avec plusieurs camarades.

Dans le cours de l'enquête à laquelle a procédé la gendarmerie, un tisserand, François Leclan, demeurant à Tressin, est venu déclarer qu'ayant prêté un paletot en velours à Vandendriesche, celui-ci l'avait vendu pour une somme deux francs.

L'indélicat personnage a été arrêté. Il sera conduit sans retard à la maison d'arrêt de Lille.

Communications diverses

Ecole de Natation. — 16 juin.— Température de l'eau. — Huit heures du matin, 22 degrés; cinq heures du soir, 23 degrés 1[2.

Ecole d'équitation et de dressage de Roubaix. — On nous prie de rappeler qu'un Rally-Paper organisé par l'école d'équitation et de dressage de Roubaix sera couru, dimanche prochain, 18 juin.

Les chevaux étrangers au manège seront admis à prendre part à cette course, moyennant cinq francs d'entrée.

Départ du manège à neuf heures précises du matin. Un breack de chasse sera à la disposition des personnes qui désireraient suivre l'itinéraire et assister à l'arrivée.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à M. H. Guichard, directeur.

La chambre syndicale des ourdisseurs tiendra son assemblée générale mensuelle, le dimanche 18 juin, en son local, estaminet Catrice, 93, Grand'Rue, à 6 heures précises du soir. Voici l'ordre du jour : Lecture des procès-verbaux; Projet à l'étude pour venir en aide aux malades.

La fabrique d'articles de voyage **Soyez père**, *en face la gare*, LILLE, offre un grand choix de sacs et nécessaires avec garnitures en argent, et fabrique spécialement la caisse et la serviette pour échantillons. Magasin spécial d'articles pour pensionnaires.

Lille et ses Monuments; Vieilles Seigneuries, Censes et Vieilles Familles de Roubaix, par Th. Leuridan; **Traité de Fabrication des Lainages; Ma Cure d'eau; Vivez ainsi**. Volumes en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 72337

FEUILLETON DU 18 JUIN 1893. — N° 27

LE CRIME DE LA RUE CHANOINESSE

par Albert BIZOUARD

TROISIÈME PARTIE

Le testament

Cœkler n'en pouvait croire ses oreilles; il regardait son auxiliaire avec une incrédulité railleuse.

— Blanc-bec! murmura-t-il entre ses dents, tout en haussant les épaules.

— La date indiquée par la dame Pluchet, reprit le camelot, et les détails rappelés par elle sur l'orage qui a éclaté le 25 mai, m'ont remémoré un fait ayant dans ces circonstances une sérieuse importance. Ce jour-là, vous devez vous le rappeler, monsieur Cœkler, il a fait un temps horrible; nous étions tous deux de surveillance, au théâtre de l'Opéra-Comique, vous à l'intérieur et moi à l'extérieur.

— Tu as parbleu raison! exclama le brigadier de la sûreté. En effet, garçon, je me souviens; je tenais alors en observation une certaine femme; et je t'ai même parlé à la sortie du théâtre.

— Vous voyez que mes souvenirs ne me trompent pas, répondit le camelot.

— Eh bien? demanda M. de Presmenil.

— Tandis que l'eau tombait à torrents, vers onze heures, je m'étais mis à l'abri sous la marquise du café Anglais, à l'entrée de la rue Marivaux. A ce moment un fiacre s'arrêta : je m'approchai afin d'ouvrir la portière; je n'en eus pas le temps, car un homme âgé de vingt-six à vingt-sept ans, décoré, ayant de grands favoris noirs, des yeux brillants, sauta brusquement sur le trottoir, et me regardant un instant, me tendit un billet de cent francs pour payer le cocher. Il monta précipitamment l'escalier du restaurant, après m'avoir toutefois recommandé de lui faire passer sa monnaie et de donner vingt-cinq francs au cocher pour prix de son travail. En présence d'une pareille aubaine, l'automédon m'offrit une bouteille et me raconta le verre à la main, que son généreux voyageur ne l'avait occupé que deux heures à peine. Il m'apprit qu'il avait chargé au moment où l'orage commençait et que son client l'avait arrêté rue Chanoinesse, près Notre-Dame.

» Après avoir conduit celui-ci sans but, d'abord tout le long des quais, puis aux Champs-Elysées, au bois de Boulogne, le cocher s'était retourné et avait aperçu son voyageur donner des signes évidents d'une vive surexcitation. Il demanda alors où il devait aller.

» — Au café Anglais, répondit le jeune homme décoré, qui semblait se préoccuper de moins en moins de l'horrible temps qu'il faisait depuis une heure et demie.

— Quel rapport établissez-vous entre ces faits? demanda M. de Presmenil.

— Le rapport, le voici, répondit Beaudouin, un peu interloqué par cette demande :

» Le signalement du jeune homme auquel j'ai parlé à la porte du café Anglais se rapporte exactement à celui que la femme Pluchet vient de donner de l'inconnu reçu par le père François le 25 mai. De plus, l'heure à laquelle cet individu a quitté le numéro 54 de la rue Chanoinesse es, à quelques minutes près, la même que celle à laquelle le cocher a pris son voyageur dans ladite rue. Je crois donc pouvoir affirmer qu'il y a identité entre le visiteur de M. François et le voyageur conduit au café Anglais par mon cocher.

— Mais ce cocher, interrogea M. de Presmenil, comment le retrouver? Avez-vous son numéro?

— Oh! je ne l'ai pas oublié; c'est le numéro 2964.

— Bravo! nous tenons notre homme alors, interrompit Cœkler.

— Et demain, vous entendrez le cocher; je vous l'amènerai porteur de sa feuille de travail dudit jour, continua l'indicateur.

— Ne perdez pas le temps et retrouvez-moi au plus tôt l'individu qui conduisait la voiture 2964 le 25 mai dernier, répliqua vivement le juge d'instruction, chez lequel venait de s'opérer une véritable révolution.

Cœkler, de plus en plus satisfait de Beaudouin, se retira avec ce dernier et, une fois dehors, lui fit les plus vifs compliments sur ses instincts policiers et son esprit d'observation.

L'indicateur eut un sourire malin et accueillit les félicitations du brigadier de la sûreté avec une modestie, non exempte d'orgueil.

— Si tu continues, garçon, et le hasard te servant comme il te sert, tu me dameras le piou et tu me feras bientôt le *poil*, dit Cœkler à son agent.

— Vous pouvez compter que je ferai tout ce qu'il faudra pour cela, répliqua le camelot en regardant son interlocuteur d'un air de supériorité légèrement dédaigneux.

— Nous verrons cela, garçon, répliqua Cœkler.

Puis, les deux hommes s'occupèrent de remplir leur mission.

M. de Presmenil venait de recueillir des renseignements importants qui le jetaient dans une perplexité et une agitation extrêmes.

Ses souvenirs personnels lui revenaient l'un après l'autre à l'esprit.

Il se rappelait que c'était à la date du 25 mai qu'il avait soupé au café Anglais en compagnie d'Ovide de Saint-Prenant, d'Armand de la Gandinière, de des Aguets, et de M. Gaston de Merville.

Les moindres détails de cette soirée étaient présents à sa mémoire.

Il revoyait devant ses yeux la physionomie de l'officier de marine dont la pâleur et la singulière attitude l'avaient alors si vivement impressionné.

Peu à peu, les incidents de ce souper prirent une valeur qu'il n'avait pu leur accorder tout d'abord.

Le trouble profond de Gaston, sa tristesse, son départ précipité de Paris devenaient de plus en plus singuliers pour le juge d'instruction.

Le signalement du visiteur de M. François donné par cette femme Pluchet et celui fourni par Beaudouin sur le voyageur descendu du fiacre dans la même soirée à la porte du café Anglais, se rapportaient l'un et l'autre au signalement de M. de Merville.

L'officier de marine était-il donc passé chez le vieillard de la rue Chanoinesse avant de se rendre au restaurant? Etait-ce admissible?

Quels relations, quels rapports avaient pu exister entre ces deux hommes qui disparaissaient tous deux à partir de la même date?

M. de Presmenil n'osait et ne pouvait encore tirer des conclusions d'une coïncidence aussi étrange, aussi bizarre

Si l'éloignement de M. de Merville ne permettait pas au magistrat d'éclaircir immédiatement ce qu'il y avait d'obscur, d'anormal dans ces faits inexplicables, la situation, l'honorabilité de l'officier de marine mettaient ce dernier à l'abri de toute suspicion.

Néanmoins, il importait au juge d'instruction d'établir d'une manière positive la présence du parrain de Mlle de Meyrins chez M. François dans la soirée du 25 mai. Une confrontation avec la femme Pluchet, Beaudouin et le cocher du numéro 2964 était impossible, puisque Gaston était à Sang-Haï et qu'il ne pouvait dire lui-même si, oui ou non, il était allé rue Chanoinesse.

M. de Presmenil songea alors à un moyen qui s'indiquait tout naturellement à lui.

En feuilletant l'album de la comtesse de Meyrins, il avait trouvé un portrait fort bien venu et très ressemblant du fiancé d'Andrée.

Il demanda ce portrait, et, le lendemain, lorsque la femme Pluchet, Beaudouin et le cocher de fiacre furent réunis dans son cabinet, il soumit la photographie à chacun d'eux.

La voisine du père François reconnut sans hésitation le personnage qu'elle avait aperçu, entre huit et neuf heures du soir, le 25 mai, chez le vieillard de la rue Chanoinesse.

— Oui, oui, il n'y a pas de doute, s'écrièrent presque en même temps le cocher et le camelot.

— Ainsi, madame, demanda M. de Presmenil, vous êtes sûre de ce que vous avancez?

— Absolument, mon juge, répondit la commère avec force.

— Et vous? poursuivit le magistrat en s'adressant au cocher.

— Quant à moi, je ne me trompe pas. Je reconnais bien le bourgeois que j'ai chargé rue Chanoinesse, à neuf heures du soir, et que j'ai laissé au café Anglais. Vous comprenez qu'on se rappelle un voyageur de ce numéro-là. Songez donc, vingt-cinq francs pour deux heures de travail, c'est ça qui vous grave les traits d'un homme dans l'esprit. Sans compter qu'il était si drôle, si cocasse, ce particulier-là, que ses lubies suffisaient seules pour m'empêcher de l'oublier. D'abord, il avait l'air de porter le diable en terre; j'ai même cru un instant qu'il venait de faire un mauvais coup.

Le juge d'instruction, Cœkler et Beaudouin échangèrent à ce moment un regard rapide.

— Ensuite, continua le cocher, vous concevez bien, lorsque, pendant deux heures, on se promène au pas sous un vrai déluge de pluie, eh ben! vrai, on peut se rappeler son voyageur et le jour où on l'a rencontré.

Singulièrement impressionné par ce qu'il venait d'entendre, M. Presmenil se fit alors raconter dans tous leurs détails les incidents de la promenade sur les quais, dans les Champs-Elysées, incidents dont le lecteur a eu connaissance par la conversation échangée entre Beaudouin et le cocher de fiacre chez le marchand de vin de la rue Marivaux.

Il n'y avait donc plus de doute possible.

La réponse des trois témoins était affirmative en tout point.

Lorsque le cocher du numéro 2964 et la femme Pluchet se furent retirés, M. de Presmenil se concerta avec Cœkler et Beaudouin.

L'auxiliaire du brigadier de la sûreté semblait enchanté. Il voyait à l'air préoccupé du juge d'instruction, la valeur qu'avaient la déposition du cocher et l'affirmation de la voisine du père François.

Quelque inadmissible que cela parût être, il était évident que M. de Merville n'était pas étranger aux événements entourant la disparition et la mort mystérieuse du père de mademoiselle Andrée.

L'officier de marine avait été vu chez le vieillard de la rue Chanoinesse.

Qu'y était-il allé faire?

On se souvient que parmi tous les personnages présentés au lecteur à la scène du café Anglais, nous avons dit qu'un seul d'entre eux savait ce qu'était devenu le vieillard disparu.

Ce personnage était-il donc Gaston de Merville?

(A suivre) ALBERT BIZOUARD.